



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 17 décembre 2013
18 heures 30

~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

AS/MG

N° 001626

Administration
Générale - Election
d'un délégué appelé à
représenter la
commune d'Apt au
sein de l'organe
délibérant de la
Communauté de
Communes du Pays
d'Apt - Pont Julien en
remplacement de
Monsieur Pierre ELY

Affiché le :

Le mardi 17 décembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Thierry CARRELET, M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-7.

Vu, l'arrêté préfectoral n° 2013151-0004 du 31 mai 2013 prescrivant la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Apt et la Communauté de Communes du Pont Julien avec l'intégration des communes de Buoux et Joucas.

Considérant, qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 le nombre de délégués de la Commune d'Apt au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays d'Apt-Pont Julien comportera dix-huit représentants.

Vu, la délibération AS/MG n° 1598 du 22 octobre 2013 par laquelle le conseil municipal a désigné les représentants de la commune d'Apt au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt – Pont Julien.

Considérant, que suite au décès de Monsieur Pierre ELY, il importe de procéder à son remplacement en procédant à l'élection d'un nouveau représentant appelé à siéger au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays d'Apt-Pont Julien.

A cette fin, Monsieur le Maire demande que se manifeste(nt) le (ou les) candidat(s) souhaitant

représenter la commune d'Apt au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays d'Apt-Pont Julien.

Présentent leurs candidatures la (ou les) personne(s) ci-après désignée(s) :

- Monsieur Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal)

Il est demandé au conseil de procéder à l'élection du délégué appelé à représenter la commune d'Apt au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt – Pont Julien en remplacement de Monsieur Pierre ELY.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Décide, de désigner comme représentant de la commune d'Apt au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt – Pont Julien en remplacement de Monsieur Pierre ELY :

- Monsieur Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal)

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**